

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00414

Numéro SIREN : 850 018 326

Nom ou dénomination : 2L ISOL

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2021 sous le numéro de dépôt 1860



N° 11084\* 21

Formulaire obligatoire  
(art.223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD  
2020Formulaire à déposer  
en double exemplaire

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	25/03/19	et clos le	31/12/19	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS 2L ISOL 517 avenue du Luxembourg ZAC des Molières 13140 MIRAMAS	
SIRET 8 5 0 0 1 8 3 2 6 0 0 0 2 3	Mél : 2lisol.secretariat@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>	Activités exercées Travaux de plâtrerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	-----------------------------------------	------------------------------------------------

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 % - 18 194	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SEC BEL AIR 2255 VIEUX CHEMIN D'ISTRES BEL AIR 13300 SALON-DE-PROVENCE Tél : 0490536445			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant :	
(Cocher la case correspondante)		Date : 12/03/20	Lieu : MIRAMAS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Qualité et nom du signataire :	PRESIDENT LUCIUS JEROME
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	



Désignation de l'entreprise SAS 2L ISOL				Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 517 avenue du Luxembourg ZAC des Molières 13140 MIRAMAS								
SIRET 8 5 0 0 1 8 3 2 6 0 0 0 2 3								
Durée de l'exercice en nombre de mois * 9				Durée de l'exercice précédent * _____				
				Exercice N clos le 31/12/2019				
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	14 498	030	3 575	10 923	
	Immobilisations financières* (1)		040	3 000	042		3 000	
	<b>Total I (5)</b>		044	17 498	048	3 575	13 923	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	325	052	325	
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	8 177	070	8 177	
		Autres* (3)		072	6 442	074	6 442	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	14 781	086		14 781	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
<b>Total II</b>		096	29 725	098		29 725		
<b>Total général (I + II)</b>				110	47 223	112	3 575	43 648
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	2 000		
	Ecart de réévaluation				124			
	Réserve légale				126			
	Réserves réglementées *				130			
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )				132			
	Report à nouveau				134			
	Résultat de l'exercice				136	15 465		
	Provisions réglementées				140			
<b>Total I</b>				142	17 465			
Provisions pour risques et charges				154				
<b>Total II</b>				154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	1 714		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 )				172	24 469		
	Produits constatés d'avance				174			
<b>Total III</b>				176	26 183			
<b>Total général (I + II + III)</b>						180	43 648	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	17 498
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A-bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise **SAS 2L ISOL**

 Néant  \*

 Exercice N clos le  
**31/12/2019**
**A- RÉSULTAT COMPTABLE**

 Formulaire déposé au titre de l'IR 018 

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	79 290	
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )				222		
	Production immobilisée*					224	799	
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	22	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>						232	80 111	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	14 503	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	-325	
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )					242	25 630	
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )			243		244	425	
	Rémunérations du personnel*					250	12 475	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 621	
	Dotations aux amortissements*					254	3 575	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	14	
				260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	61 918	
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	18 194	
<b>Produits financiers (III)</b>				280		294		
<b>Charges financières (V)</b>						294		
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>						306	2 729	
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	15 465	
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	15 465	314	
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	2 729		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		( ( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
<b>Déductions</b>	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1	352	18 194	354	
				Déficit col. 2				
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col.1		18 194	372	
				Déficit col.2				

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
		410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 086	444		446	1 086				
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452	1 412	454		456	1 412				
	Matériel de transport	460		462	12 000	464		466	12 000				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	3 000	484		486	3 000				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>17 498</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>17 498</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	742	534		536	742				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	89	544		546	89				
	Matériel de transport	550		552	2 744	554		556	2 744				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>	<b>3 575</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>3 575</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégréées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A  
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2L ISOL

Néant  \*

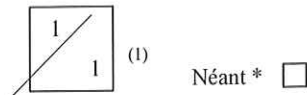
I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646			
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715			2					
Constructions	720		725			3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4					
Inst. générales agencements amén. div.	740		745			5					
Matériel de transport	750		755			6					
Autres immobilisations corporelles	760		765			7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD					780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
IV		DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325				381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 503
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SAS 2L ISOL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 25/03/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois : 9	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	2
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrèes sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>	
		137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *
		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



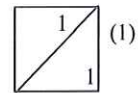
Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2020



Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN

8 5 0 0 1 8 3 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2L ISOL

ADRESSE (voie) 517 avenue du Luxembourg ZAC des Molières

CODE POSTAL 13140

VILLE MIRAMAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS 2L ISOL  
Numéro de siret 85001832600023

### DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 25/03/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
FNP SEC BEL AIR HONORAIRES SOCIAL 4TR19	133
FNP AM GESTION LOYER 12/2019	1 500
<b>Total des charges à payer</b>	<b>1 633</b>

Désignation de l'entreprise SAS 2L ISOL  
Numéro de siret 85001832600023

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice du 25/03/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

Désignation de l'entreprise SAS 2L ISOL  
 Numéro de siret 85001832600023

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**  
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	85001832600023	4331Z
SAS 2L ISOL 517 avenue du Luxembourg ZAC des Molières  13140 MIRAMAS	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.</b>		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	18 194
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	29 225
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	18 194
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
<b>Total lignes h à k</b>		18 194
l	<b>III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 31 %</b> (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	<b>IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 %</b> (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

**SASU 2L ISOL**  
**Société par Action Simplifiée**  
**au capital de 2000 euros**  
**Siège social : 517 Av du LUXEMBOURG**  
**13140 MIRAMAS**  
**850018326 RCS SALON DE PROVENCE**

---

**PROCES-VERBAL**

**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT**

**DU 30 JUIN 2020**

Le 30 Juin 2020, MIRAMAS,

M LUCIUS Jérôme

demeurant 409 K RONDE DES PIOUTONS 13800 ISTRES

Propriétaire de la totalité des 200 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société SASU 2L ISOL ;

Associé unique de ladite société,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de président de la Société, M LUCIUS Jérôme, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- Ratification de la rémunération des dirigeants
- Fixation de la rémunération des dirigeants
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 15464.55 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

## **DEUXIEME DECISION – RATIFICATION DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Pour l'exercice clos au 31.12.2019, la présidence a été assurée par M LARCHEVEQUE LUDOVIC, l'associé unique prend acte qu'il lui a été versée 7577.53€ de rémunération brut pendant son mandat de président.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales obligatoires de Monsieur LARCHEVEQUE Ludovic, liées à sa fonction.

La société a pris à sa charge la CSG déductible, liées à la fonction de président.

## **TROISIEME DECISION – FIXATION DE LA REMUNERATION DU DIRIGEANT**

L'associé unique décide que Monsieur LARCHEVEQUE Ludovic percevra une rémunération de 1040.60€ brut mensuelle pour le prochain exercice jusqu'au 05.03.2020, date à laquelle il sera remplacé par M LUCIUS Jérôme qui percevra une rémunération brute de 1055.60€.

L'associé unique décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales obligatoires de Monsieur LARCHEVEQUE Ludovic et M LUCIUS Jérôme, liées à leur fonction de Président.

L'associé unique décide que la société prendra à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de président.

## **QUATRIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE**

### **DIVIDENDES**

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 est de 15464.55 euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Réserve légale : 773.23€

Report à nouveau créditeur : 14691.32€

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende.

## **CINQUIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'Associé Unique  
LUCIUS Jérôme

